

TARIFS DES CONSULTATIONS LES PLUS FREQUENTES

Médecine générale

	Tarif	Avec un médecin traitant déclaré	
		Tiers payant	Reste à charge
Consultation	25,00 €	17,50 €	7,50 €

Médecine générale

	Tarif	Sans médecin traitant, ou hors coordination	
		Tiers payant	Reste à charge
Consultation	25,00 €	7,50 €	17,50 €

Médecine spécialisée et Stomatologie

	Tarif	Avec un médecin traitant déclaré	
		Tiers payant	Reste à charge
Consultation	30,00 €	21,00 €	9,00 €

Médecine spécialisée et Stomatologie

	Tarif	Sans médecin traitant	
		Tiers payant	Reste à charge
Consultation	28,00 €	7,50 €	20,50 €

Cardiologie

	Tarif	Avec un médecin traitant déclaré	
		Tiers payant	Reste à charge
Consultation	51,00 €	35,70 €	15,30 €
Echographie cardiaque	96,49 €	67,54 €	28,95 €

Cardiologie

	Tarif	Sans médecin traitant	
		Tiers payant	Reste à charge
Consultation	47,73 €	23,41 €	24,32 €
Echographie cardiaque	96,94 €	57,54 €	38,95 €

Radiologie

	Tarif	Avec un médecin traitant déclaré	
		Tiers payant	Reste à charge
Panoramique dentaire	24,64 €	17,25 €	7,39 €
Radio poumons	24,64 €	17,25 €	7,39 €
Radio Rachis Lombaire	53,75 €	37,63 €	16,12 €
Echo 1er Trimestre	35,65 €	24,96 €	10,69 €

Radiologie

	Tarif	Sans médecin traitant	
		Tiers payant	Reste à charge
Panoramique dentaire	24,64 €	7,39 €	17,25 €
Radio poumons	24,64 €	7,39 €	17,25 €
Radio Rachis Lombaire	53,75 €	27,63 €	26,12 €
Echo 1er Trimestre	35,65 €	14,96 €	20,69 €

(*) Le montant qui reste à votre charge est à payer au centre de santé le jour de la consultation (sauf accord tiers payant avec certaines mutuelles). Règlement possible en espèce, chèque, carte bancaire, monéo.

(*) La partie qui reste à votre charge peut être remboursée en partie ou en totalité par votre mutuelle ou assurance complémentaire. Renseignez-vous auprès d'elle.

(*) Les tarifs ci-dessus ne tiennent pas compte du forfait de 1 euro qui sera prélevé en plus par l'Assurance Maladie. Comme vous bénéficiez du tiers payant, c'est-à-dire de la dispense d'avance de frais pour la partie de vos dépenses remboursée par l'Assurance Maladie, le montant de la participation de 1 euro dû pour une consultation chez le médecin, un examen radiologique ou une analyse médicale sera déduit d'un remboursement ultérieur quel que soit l'acte remboursé (consultation, acte réalisé par un infirmier, ...) pour vous-même ou l'un de vos ayants droit.